Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Appel à la Population

Nous avons souvent reproché à M. Sayet d'avoir fait banqueroute aux promesses contenues dans son rapport.

Il n'y a pas de travaux plus urgents, disait-il, que ceux concernant la canalisation de l'eau potable et l'assainissement de certains quartiers, où le dixième de la population, douze mille personnes, appartenant à la classe ouvrière, sont obligées d'habiter au mépris de la maladie et de la mort.

Nous trouvons dans le bulletin municipal donnant le compte-rendu du Conseil municipal (séance du 16 novembre) une protestation de notre ami Lefebvre à ce sujet.

« Il me semble que l'administration municipale se presse un peu trop de démolir la mairie, s'écriait le citoyen Lefebvre. A mon avis, il y a des travaux plus urgents et plus utiles à réaliser dès maintenant. Je vois dans le rapport que nous voterons tout à l'heure, un certain nombre de travaux de voirie, c'est très bien et j'espère que ce n'est là qu'un commencement, mais il y a encore beaucoup d'autres rues à paver (plus de cent), des quartiers entiers à assainir. On aurait pu commencer par ces travaux qui, selon moi, sont plus urgents que la construction d'un Hôtel de Ville. »

— « Monsieur Lefebvre, répondit M. Sayet, nous ne pouvons pourtant pas exécuter tous les travaux en même temps. Nous présentons aujourd'hui des travaux de voirie, intéressant douze rues de la ville ; d'autre part, le service des eaux prépare les projets pour la canalisation en eau potable d'une quarantaine de rues nouvelles ; l'hôpital, de son côté, va voir achever son outillage mécanique ; tout cela nécessite une somme importante de travail pour les services. »

Et comme M. Lefebvre insistait :

« Tous les travaux d'assainissement prêts à être exécutés doivent être commencés sans retard, continuait M. Sayet. Du moment où nous les avons proposés c'est que telle est notre intention et notre déclaration sur ce point ne peut être mise en doute.

» Quant aux autres travaux, avant de les entreprendre, il faut donner le temps aux divers services de préparer les projets, ce qui ne peut être fait en un jour.

» Ces projets seront soumis au Conseil municipal au fur et à mesure qu'ils seront établis, ce n'est qu'ensuite que les travaux pourront être exécutés, il s'agit ce soir de travaux de voirie concernant douze rues, le reste viendra après. »

Douze rues, et, ainsi que le faisait encore remarquer Lefebvre, on en avait promis quarante !

Nous avons le temps, déclare M. Sayet. En effet, l'administration semble avoir le temps.

Que lui importent ceux qui meurent ou ceux qui tombent malades. Canalisation et travaux d'assainissement n'apporteront jamais à la ville la plus-value d'octroi que doivent donner les travaux du palais municipal.

R. L.

VOL DE PLOMB

Hier soir, vers 5 heures et demie, l'agent de sûreté Doulreligne passait rue du Tilleul, lorsqu'il vit venir, débouchant de la rue Pierre-de-Roubaix et se dirigeant vers la rue de Lannoy, deux individus qu'il reconnut aussitôt comme étant François Mullier et Georges Hennebel.

En le voyant, les deux hommes prirent la fuite et lui, se jeta à leur poursuite.

Georges Hennebel est bon coureur : il ne tarda pas à disparaître, mais l'agent parvint à arrêter Mullier qui, porteur d'un sac se voyait dans l'impossibilité de suivre son complice dans sa fuite rapide.

Amené au commissariat, le voleur raconta que les objets contenus dans le sac avaient été volés par lui et son camarade, aux gouttières des nefs de l'usine des produits chimiques à Wattrelos.

Le sac fut alors ouvert et on en retira quatre entonnoirs en plomb pesant environ 40 à 50 kilos et dont la valeur n'est pas encore estimée.

Mullier sera conduit aujourd'hui à Lille. Quant à Hennebel, l'homme aux pieds légers, on le recherche activement.

POUR SE VETIR

Auguste Selle, âgé de 31 ans, journalier, a été mis en état d'arrestation par les agents Malaquin et Vanneste, pour vol de vêtements et linge, vol dont le montant est estimé à 50 francs, et commis au préjudice d'Henri Debryne, directeur de manège de vélocipèdes à Wattrelos.

Auguste Selle qui est, de plus inculpé de vagabondage sera conduit à Lille aujourd'hui.

Il fut trouvé par les agents au moment où il dormait du sommeil du juste dans une voiture, rue Marc Seguin.

MORT SUBITE

Samedi, vers 4 heures du soir, des parents s'étaient rendus chez Mme Elisa Locuter, âgée de 74 ans, demeurant rue du Fort, tour Couthier, 3, pour prendre des nouvelles sur l'état de santé de la septuagénaire qui est malade depuis quelque temps.

Grande fut la surprise des visiteurs en arrivant dans la chambre à coucher de trouver leur parente morte.

Le décès paraît dû à une cause naturelle, mais il est à peu près certain que l'incléMence de la température aura hâté la fin de la pauvre malade.

COMPAGNIE DU GAZ
SERVICE DU COKE

AVIS IMPORTANT. — Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que les difficultés de voiturage et le grand nombre de commandes nous empêchent de livrer le coke aussi rapidement que nous le désirerions. Nous rappelons aux intéressés qu'il est indispensable, surtout en cette saison, de ne pas attendre l'entier épuisement de leur provision pour adresser, à la Direction, une nouvelle commande écrite indiquant toujours la quantité et la catégorie du coke ainsi que l'adresse très lisible.

CONTRIBUABLES A VOS POCHES

Les rôles particuliers de la contribution foncière et ceux supplémentaires de la taxe mobilière, de la taxe de main-morte et des poids et mesures, sont déposés chez Messieurs les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

CE QUE L'ON TROUVE

M. Louis Dujardin, demeurant rue des Champs 11, a trouvé une montre en argent, avec chaîne noire.

SECOURS A DOMICILE

L'Administration des Hospices de Roubaix a l'honneur d'informer le public qu'en raison de la fête du nouvel an, le paiement des secours à domicile qui a lieu habituellement le premier mardi de chaque mois, se fera le lendemain 2 janvier.

La date de la mise en vigueur de la loi du 14 juillet 1905, sur l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables de nationalité française n'étant pas définitivement fixée ceux d'entre eux qui sont pensionnés par l'Hospice continueront à recevoir jusqu'à nouvel ordre la pension mensuelle individuelle ou de ménage qui leur a été accordée par l'Administration des Hospices.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Motte et Marquette, M. Henri Debruine, 20 ans, apprêteur, demeurant rue de Maubeuge, fort Lozidan, 59, a eu le pouce droit contusionné par le bâti de son métier.

15 jours de repos.

Chez M. Motte-Bossut, fils, M. Charles-Louis Bernard, 62 ans, ourdisseur, demeurant à Mont-à-Leux (Belgique), s'est blessé au genou gauche en tombant.

3 semaines de repos.

Chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, M. Oscar Collaert, 27 ans, tisserand, demeurant rue du Ballon, courDerville, 5, a été blessé à l'oreille gauche par la pointe d'une manivelle échappée d'un métier voisin.

15 jours de repos.

Chez MM. Alfred Motte et Cie, M. Jean-Baptiste Deroubaix, 54 ans, demeurant rue de Cohem, un morceau de verre en tombant l'a blessé au dos et au bras droit.

15 jours de repos.

—Chez MM. Motte et Blanchot, Mme Hélène Bernolet, 45 ans, dévideuse demeurant rue Plutarque, s'est fait une entorse du poignet gauche en tombant.

25 jours de repos.

Au même établissement M. Désiré Lepers, 56 ans, homme de peine, demeurant rue du Tilleul, cour Loridant, 18, s'est fait une entorse de l'épaule gauche en tombant.

3 semaines de repos.

LES ETRENNES DES EBOUEURS

Les éboueurs de la ville de Roubaix préviennent le public qu'ils feront leurs étrennes le 1er janvier et les jours suivants.

Ils prient les roubaisiens d'exiger la carte qui devra être en possession de tous les éboueurs.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 24 au 29 décembre 1906 :

Soie 281 kilos : Laine peignée 234.543 : laine filée 43.148 ; laine diverse et blousse 15.517; coton 33.469. — Total : 376.918 kilos.

Marché à terme, néant : décreusage 24 112 opérations : filtrage 296 opérations.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 17 au 23 décembre 1906. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1,128 ; enfants 992. — Total : 2120.

Don reçu d'un anonyme : vieux chapeaux et casquette.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 décembre 1906

Naissances. — Léonie Vandercruyssen, place Nation, 37. — Théodule Verhassel, rue Dampierre, 43. — Raymond Bailleux, rue Hilarion-Fremaux, 43. — Georges Renard, rue Rocroi. — SSuzanne Allard, rue Bouvines, 28, cour Ferret, 10. — Henri Crohin, rue Fontenoy, 177 bis. — Alfred Clément, rue d'Alger, cour Catteau, 2. — Célenie Hooreman, rue Kellerman.

Publications de Mariages. — Emile Lenart, ourdisseur, rue St-Quentin, 14 et Gabrielle Debosschère bambrocheuse, rue Leuze, 20. — Théophile Vandercruyssen, garçon coiffeur, rue Debonnet, 1 et Hélène Vanhoutte, tricoteuse, rue L.-Haies, cour Glorieux, 16. — Clément Moutonnier, employé de commerce, rue Archimède, cité Lasfeld, 12, et Madeleine Cabbonnetière, id. — Jean Henzel rattacheur, rue L.-Haies, cour Classe, 7 et Adèle Roussel soigneuse rue Guizot, 6. — Alfred Seynaeve, rattacheur, rue Anzin, c. Lebrun, 2 et Julie Declercq bobineuse, rue du Tilleul, cour Ghestemme, 2. — Jules Lefebvre, négociant en tissus, à Douai, et Amélie Manchoulas, sans profession, rue Charles-Quint, 23. — Joseph Dewit, journalier, rue Fort, cour Parent, 3, et Pauline Dewitte, ménagère, rue Fort, 104. — Jacques Laurendet, ingénieur des Arts et Métiers, à Condren (Aisne) et Désirée Delcourt, sans profession, Grande-Rue, 90. — Paul Kintscen, mécanicien, rue Marengo, 15, et Pauline Corselis, dévideuse, rue Dombasle, 15. — Arthur Beasche, mouleur en fer, rue Daubenton, 68, et Esther Debosscre, soigneuse, boulevard de Metz, passage du Beau Chêne, 8. — Jules Labitte, employé de commerce, à Wasquehal, et Marie Monnier, repasseuse, rue Ingres, 9. — François Libbrecht, tisserand, rue Fontenoy, 208, cour Deschacht, 4, et Angèle Florin, soigneuse, id. — Ferdinand Vanderbeke, tisserand, rue et impasse Barbe-d'Or, 14, et Rosalie Schepers, bobineuse, rue Barbe-d'Or, 30. — Eugène Therssen, sans profession, place de la Justice, et Germaine Bossut, sans profession, rue de Valenciennes — Charles Crriaux, journalier à Verdun, et Julie Duez, canneuse, à Verdun. — Robert Nédonsel, ingénieur à Sérifontaine (Oise) et Marie Fortier, sans profession, à Acquigny (Eure). — Fleurisse Prédoux, rattacheur à Tourcoing, et Irma Breyne, journalière, rue Pellart, 167.

Décès. — Flore Vancamberg, 11 mois rue Larochefoucauld, 78. — Elise Lecomte, 71 ans, ménagère, rue Grand-Chemin, cour Mulliez, 8. — Emma Corselis, 51 ans, ménagère, rue Maesherbes 12, cour Chevalier, 5. — Joseph Booy, 43 ans, cordonnier, rue Lafayette, 4. — Angèle Franchomme, 34 ans, ménagère, boulevard de Metz, courWillem, 7. — Julien Dendeuw, 10 jours rue Blanchemaille. — Alphonse Scheickem 62 ans, rue Blanchemaille. — Auguste Brunin, 54 ans, cocher, rue Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TUORCOING

POSE DE NOUVELLES BOITES AUX LETTRES

Nous donnons ci-dessous le rapport du maire, concernant la pose de nouvelles boîtes aux lettres en ville :

L'administration des Postes et Télégraphes doit faire poser prochainement neuf nouvelles boîtes aux lettres, dans les différents quartiers de la ville, incompletement desservis actuellement.

Ces boîtes seraient placées aux endroits suivants : 1. Angle des rues du Blanc-Seau et d'Iena. — 2. Rue du Flocon, près du passage à niveau. — 3. Angle des rues Balzac et des Cerqueux. — 4. Angle des rues des Plats et du Virolois. — 5. Rue Winoc-Choqueel, près de la gare aux marchandises. — 6. Hôtel de Ville (place Victor-Hassebroucq). — 7. Angle des rues de la Malcense et Gay-Lussac. — 8. Angle des rues Colbert et de Fleurus. — 9. Angle des rues de la Fin-de-la-Guerre et de Venise.

La ville doit supporter les frais d'acquisition, ainsi que les frais de transport et de pose de ces boîtes.

La dépense est évaluée à 400 francs. Pour la couvrir, nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Ouï le rapport qui précède ;

Vote, pour couvrir les dépenses d'installation en ville de neuf nouvelles boîtes aux lettres, un crédit de 400 francs à inscrire aux articles additionnels de l'exercice courant.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 décembre, a voté le crédit de 400 francs pour l'acquisition et la pose desdites boîtes ; la désignation des endroits aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

SERVICE DES POIDS ET DES MESURES

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, la vérification périodique des poids et mesures commencera pour la ville de Tourcoing le 7 janvier 1907. Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur ; pour le quartier du Blanc-Seau, au groupe municipal, et dans le local de la Caisse d'épargne, pour le Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des billets individuels d'avertissements seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage neufs dont ils se rendent acquéreurs.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

L'Administration municipale informe les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'Hôtel de Ville à l'occasion du renouvellement de l'année.

VOL DE POULES ET DE LAPINS

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont pénétré dans la cour de l'habitation de M. Henri Hauboutt, employé du chemin de fer du Nord, 12, rue de l'Epine, et ont dérobé dans le poulailler quatre poules et un coq, valant ensemble 25 francs.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, M. Hauboutt a déjà été victime d'un vol de trois lapins, valant 4 francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS

La consultation de M. le docteur Dumont coïncidant avec le jour de l'An, n'aura pas lieu mardi prochain.

DON A L'ECOLE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

M. Labbé, directeur de l'Ecole professionnelle d'Armentières, vient d'informer M. Demolon, directeur de l'Institut Colbert, que M. Schultz, constructeur à Mulhouse, fait don, comme étrenne à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie, d'une machine à fraiser d'une valeur de 3,000 fr.

BAINS MUNICIPAUX

L'établissement municipal des bains sera fermé aujourd'hui lundi 31 décembre et mardi 1er janvier.

LEURS RENTES

Chez Pollet, fabricant, rue de Bradford, un trieur, Henri Debuequois, 39 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, a reçu un éclat de bois dans la main droite. Quinze jours de repos.

— Chez Liérard-Walnier, teinturier-apprêteur, rue Verte, un teinturier, Emile Hurgs, 42 ans, demeurant rue Arago, en tombant s'est fait une entorse du pied gauche. Quinze jours de repos.

— Chez Delebecq, camionneur, un domestique, Félix Leclercq 28 ans, demeurant rue Winoc-Choqueel, en tombant a été contusionné à la région iliaque antérieure droite. Vingt-cinq jours de repos.

— Chez Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, un apprêteur, Jules Six, 24 ans, demeurant à Mouvaux, en poussant un chariot a fait un effort qui a occasionné des déchirures musculaires des régions pectorale et lombaire gauches. Trois semaines de repos.

CHEVAUX ET PIGEONS VOYAGEURS

MM. les propriétaires de chevaux et de pigeons voyageurs sont informés que les déclarations prescrites par la loi seront reçues à l'état civil (bureau militaire) aujourd'hui lundi 31 décembre, jusqu'à six heures du soir.

VISITE AUX MALADES DE L'HOPITAL

A l'occasion du jour de l'An, la visite habituelle du mercredi est avancée d'un jour. Elle aura lieu le 1er janvier de midi à deux heures.

THEATRE MUNICIPAL

Ce fut un gros succès qu'obtint dimanche au théâtre, *Boccace*, la charmante opérette de Suppé.

Les rôles furent parfaitement tenus et nous ne pourrons que louer tous les artistes qui ont participé à la représentation de cette pièce. Mme Sterckmans a fait un Boccace charmant, qui fut à valu de longs applaudissements : Mme Avezac a été excellente dans le rôle de Béatrice : M. Bédué, qui incarnait Tromboli, s'est montré, comme toujours, bon chanteur, et artiste plein de verve. Applaudissons encore M. Sterlin (Lélia), M. Fertinel (Orlendo), Bargel (Pandoli), Mme Méa (Péronelle), etc.

Le lever de rideau, *La Chambrée*, vaudeville en 1 acte de Faréyce et Matra, a été enlevé avec entrain par MM. Fertinel et Brunet, qui ont été très applaudis.

Dimanche prochain, en matinée : LA FAVORITE.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 30 décembre 1906

Naissances. — Marie-Louise Mallait, rue Nationale, 122. — Louis Cornil, rue Jean-Bart prolongée, 56. — Aline Dulhoit, rue Achille-Leclin, 26. — Maria Lemahieu, rue du Brun-Pain, 12.

Décès. — Parmentier Henri, 71 ans, fabricant de sapis, rue de l'Abattoir, 39.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Laurent Alexandre, maréchal-ferrant à Croix, a reçu un coup de pied de cheval sur la cuisse gauche.

—Lepers Jules, grisseur à l'usine Holden, abscès du médius droit, a reçu un coup de peigne.

MOUVAUX

RESULTATS D'ADJUDICATIONS. — Fournitures classiques pour 1907, 1908, 1909. Dépense annuelle, 2,000 fr. Adjudicataire, M. Alfred Degez, de Douai, 49 % de rabais.

Fourniture de charbon pour 1907. — Pas d'adjudicataire.

Cantine scolaire. — Viande estimée 800 fr. Adjudicataire, M. Brame Albert aux prix suivants : bœuf, 1 fr. 22 le kilo ; rôti, 1 fr. 80 ; saucisses, 1 fr. 90.

Légumes. — Estimés 130 fr. — Pas de soumissionnaire.

Bière. — Estimée 180 fr. — M. Brame, d'Hem, adjudicataire à 9 fr. 50.

Epiceries pour l'hospice. — Bossut-Baas, de Roubaix, adjudicataire avec 3 % d'augmentation.

WASQUEHAL

RECTIFICATION. — Dans un article paru dans la semaine *Croix* en date du jeudi 27 décembre, on rapporte qu'à l'issue d'une conférence donnée à l'école des garçons du Centre de Wasquehal, le 24 décembre, un pardessus fut dérobé à l'un des conférenciers. La sainte mère *Croix* serait bien heureuse si pareille indélicatesse avait pu se produire dans un établissement laïque, à la suite d'une conférence où l'on démontrait la supériorité de la morale laïque sur celle de l'église catholique. Malheureusement pour elle, la sainte *Croix* a été mal renseignée ; il n'y eut rien de perdu. Si « bonne foi » fut surprise, et si dans son entrefilet il y a quelque chose de vrai, c'est la « mauvaise foi » du correspondant. Que la mère *Croix* contrôle à l'avenir les renseignements parfois suspects, comme en cette circonstance, et qu'elle se mette en garde contre le mensonge, elle s'évitera un gros péché. Ainsi soit-il !

HEM

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — Le maire de la commune d'Hem et ses adjoints recevront à la mairie le mardi 1er janvier de dix heures à midi.

UNE BELLE FETE. — La soirée récréative que les Associations d'anciens et d'anciennes élèves offraient le mardi 25 décembre à leurs membres honoraires et aux parents des élèves des écoles communales, sous la présidence d'honneur de M. Delecroix, député-maire, a eu un remarquable succès. Le programme aussi bien composé que parfaitement varié a, pendant quatre heures, charmé les spectateurs qui n'ont ménagé ni leurs applaudissements, ni leurs bravos, ni leurs bis.

Les jeunes acteurs improvisés des écoles Pasteur et Victor-Hugo et de leurs amicales ont en effet rempli leurs rôles avec conscience et entrain : les saynètes, comédies, drame ont tous désopilé et ému le public.

MM. Paul et Georges Fried, violonistes ; M. Julien Vanderplatsen, clarinettiste, ont par leur exécution aussi impeccable qu'artistique contribué au succès, ainsi que le comique Louis Quesion à qui nous accordons une mention toute spéciale.

Le piano était tenu par Mlle Jeanne Carrez, institutrice à l'école Pasteur. Elle s'est acquittée de cette tâche toujours si difficile avec un remarquable talent et une réelle grâce qui ont donné à la fête un caractère tout spécial.

A l'issue de cette brillante soirée, dont nous félicitons tout particulièrement les dévoués organisateurs, une quête fructueuse a été faite au profit des élèves nécessiteux par le président et la présidente des Associations.

WATTRELOS

REPARTITEURS. — Sont nommés commissaires répartiteurs des contributions directes à Wattrelos :

Répartiteurs résidents : MM. Abel Hazebrouck, Jean-Baptiste Dubus, Jean-Baptiste Liagre.

Suppléants résidents : MM. Henri Labbe et Jean-Baptiste Quennoy.

Répartiteurs non résidents : MM. Henri Roussel, à Tourcoing, et Henri Biret, à Roubaix.

Suppléants non résidents : MM. Henri Liagre, à Tourcoing, et Henri Six, à Tourcoing.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion des réceptions du jour de l'An, les bureaux de la mairie de Wattrelos seront fermés aujourd'hui lundi 31 décembre, à quatre heures du soir.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la briqueterie Delcourt, un chauffeur, Duquenne Louis, 49 ans, demeurant à Wattrelos, pont des Couteaux, s'est piqué à la main avec un clou pendant qu'il démolissait un hangar. Dix jours de repos.

— *Chez MM. Haristraete et Cie*, mécaniciens-constructeurs, un ouvrier, Haustraete Antoine, demeurant à Roubaix, Grande-Rue, 279, a reçu une pièce sur le pied droit. Dix à douze jours de repos.

— Un ouvrier manœuvre de la maison Blanche et Lecaron, à Roubaix, rue de l'Alma, 197, Margry Edouard, 40 ans, demeurant à Roubaix, rue *Archimède, cour Cliquet, 4, s'est blessé à l'index* droit en déchargeant un gazogène. Dix jours de repos.

ETAT CIVIL du 29 décembre 1906. — *Naissances.* — Moïse Delcroix, rue Claude-Bernard, 30. — André Dewaele, rue de Tourcoing, 107. — Léon Clarisse, à Winkoutle. — Lucienne Van der Elst, rue Sainte-Marguerite, 43.— Anna Debeurme, rue Pierre-Gilteau.

Décès. — Henri Quique, 23 ans, tisserand, rue de Metz.

LILLE

Enfant ébouillanté

Un horrible accident a mis en émoi dans la soirée de samedi le quartier de la rue des Rogations.

Vers huit heures du soir, un jeune enfant de quatre ans, Désiré Fourny, jouait dans le domicile de ses parents, 102, rue des Rogations.

Il gambadait près de sa mère occupée à faire la lessive.

Le malheureux enfant était monté sur une chaise quand le siège ayant basculé, le pauvre petit fut précipité dans une lessiveuse pleine d'eau bouillante.

La mère se précipita pour retirer l'enfant qui fortement brûlé poussait des cris affreux.

Un docteur M. Tampont, était mandé de suite et venait donner au pauvre blessé les soins que nécessitait son état.

Mais les atroces brûlures du malheureux nécessitèrent le transport du jeune blessé à l'Hôpital Saint-Sauveur où il fut admis d'urgence.

Le pauvre enfant est mort dans la soirée des suites de ses horribles blessures.

C'est un navrant exemple pour les mères qui laissent trop aisément jouer leurs enfants à portée du feu, de l'eau chaude ou de liquides toxiques qui tentent les jeunes bébés qui ne connaissent encore rien de la douloureuse vie.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. GODART

LA REVOLTE CLERICALE

Encore un pieux jeune homme qui vient répondre au délit d'outrages à un magistrat.

Le dimanche 16 décembre, à 10 heures du matin, M. Videz, commissaire de police à Armentières se rendait à l'église Notre-Dame pour y dresser procès-verbal à l'officiant.

Avec un tact, une discrétion que tout le monde constate, M. Videz après s'être assuré du nom du prêtre qui opérait, se retirait attendant la fin de l'office pour signifier son procès-verbal.

A la sortie il fut reconnu par les catholiques qui sortaient de l'église et ces braves gens qui venaient de se recueillir, de prier ou de feindre de le faire, organisaient un chahut épouvantable autour du commissaire.

Avec le courage habituel des cléricaux 4 ou 500 personnes entouraient le commissaire et le reconduisaient jusqu'au poste aux cris de : « Ah, huc ! casserole ! ».

Au premier rang des courageux hurleurs se distinguait le sieur Martin Julien, 19 ans, valet de chambre, l'accusé d'aujourd'hui.

M. Delsart substitut, flétrit énergiquement cette manifestation « odieuse, ridicule et lâche ».

« Que diraient les catholiques, dit-il, si les libres-penseurs attendaient les prêtres pour les huer de cette façon à la sortie des offices ». La tolérance qui est pratiquée par les non-croyants ne doit pas autoriser les autres à l'intolérance et surtout à des manifestations odieuses vis-à-vis des fonctionnaires. Il réclame en conséquence une condamnation sévère contre l'accusé.

M. Duvillers qui défend Martin, se lance dans une charge à fond de train contre la loi de séparation, puis s'étonne que l'on ait laissé les églises ouvertes pour dresser des contraventions aux curés (les voilà bien les martyrs par persuasion). Les catholiques ne sont pas poursuivis parce qu'ils se réunissent, dit-il encore, il n'y a pas de raison pour poursuivre les seuls prêtres.

L'avocat clérical ne nous dit pas s'il comprend que la loi poursuive parfois l'organisateur et les acteurs d'un spectacle immoral et non les spectateurs. Il se rattrape de son indigence d'arguments en tapant sur le dos des socialistes et des grévistes qu'on est bien étonné de voir mêlés à cette affaire et prétend que le ministère public n'aurait jamais requis contre des grévistes qui se seraient livrés au pillage comme à Armentières et Neuvilly.

Comme tous ceux qui défendent une cause mauvaise l'avocat dit des bêtises ; ou il est de mauvaise foi ou c'est un ignorant.

Voudrait-il voir traiter sur le même pied les calotins fauteurs de barricades et les grévistes auxquels il fait allusion et qui ont connu les douceurs de la Cour d'assises.

Si on lui donnait satisfaction, beaucoup de ses amis, hommes du monde et belles madames tresseraient de la lisière ou enfileraient des perles dans l'une de nos maisons centrales.

Selon lui son client n'est pas répréhensible et c'est bien juste si on ne lui doit pas des excuses.

Ce plaidoyer malheureux vaut à Julien Martin, 15 jours de prison, minimum de la peine, sans sursis.

CHEVAL ET CHEVALIER... D'INDUSTRIE. — Le sieur Monnier Victor, 33 ans, qui il y a quelques jours demandait à la presse d'affirmer son honorabilité est un monsieur qui ne manque pas de toupet.

Pour vivre sans trop d'ennuis il décida, occupation comme une autre, de faire des dunes.

Il se fit imprimer du papier à en tête sur lequel, entre des enjolivements typographiques et des reproductions de médailles, soi-disant obtenues dans les expositions, il affirmait faire le commerce d'œufs et de beurre.

C'est ce stratagème, il réussit souvent, qui lui vaut l'incrimination d'escroquerie. Il fit venir de l'Orne un cheval qu'il revendit de suite en oubliant naturellement d'en régler le prix.

Coût six mois de prison par défaut.

SOUVENIRS DU REGIMENT. — Clovis Dhaene, 25 ans, tourneur en bois n'a pas gardé bon souvenir du maréchal des logis Blondeau, qu'il connut au 13e chasseurs, actuellement incorporé au 6e chasseurs.

Le rencontrant dernièrement dans un café, il lui rappela qu'il lui avait souvent fait faire demi-tour et s'informa si le « marchis » était toujours aussi « vache » qu'avant.

Cela constitue un outrage que le parquet poursuit à la requête de l'autorité militaire.

Me Balavoine défend Dhaene que le tribunal condamne à 6 jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Mme Marchand de Fâches-Thumesnil a frappé à coups de lottines Mme Liagre, qui l'aurait paraît-il injuriée et lui aurait montré ...la lune. 50 francs avec sursis.

— Vanisbergh François fait opposition à un jugement le condamnant à 15 jours de prison pour bris de clôture. Il est militaire à présent, sa comparution l'impressionne tellement qu'il en oublie le lieu de sa garnison et ne sait répondre à cette question du président. Sa peine est réduite à 8 jours avec sursis.

— Le tribunal confirme la peine de deux mois de prison prononcée contre Flers Alice qui vola et vendit tous les vêtements laissés dans son garni par Mme Soyez pendant qu'elle était à l'hôpital.

— Demaegh Jules, 24 ans, ouvrier agricole, a été condamné à deux mois de prison le 15 novembre pour coups à un nommé Petit qu'il poussa si malheureusement que celui-ci eut un doigt écrasé par la courroie d'une batteuse. Peine réduite à 1 mois.

— Sézille Alphonse, livreur, a volé des caisses de harengs-saurs à la gare Saint-Sauveur. 15 jours avec sursis.

— Houzet Emile, 50 fr. d'amende pour chasse sans permis à Halluin.

— Pourrez Henri, 23 ans, marchand de charbon dont la voiture blessa M. Zunquin, secrétaire de police, voit sa peine transformée de 100 fr. d'amende en 8 jours de prison avec sursis.

— Bouchet Georges, 23 ans, marchand de tissus à Roubaix, pour défaut de comptabilité et d'inventaire, un mois de prison.

— Bartier Sylvain, 22 ans, charretier à Lomme, 15 jours avec sursis pour vol.

LA FRAUDE. — Cardon A., 38 ans, ouvrier agricole, 12 jours et 500 fr.

— Lefebvre Oscar, 30 ans, 6 jours avec sursis et 500 fr., fraude de 30 kilos de café à Leers.

— Méresse Paul, 18 ans, 6 jours et Hardy Albert, 18 ans, 6 jours avec sursis et 500 francs pour fraude de 54 kilos d'allumettes le 23 décembre à Wattrelos.

— 12 jours et 500 fr. à Zenworde Jules, 18 ans, encolleur à Roubaix, fraude de 7 kilos d'allumettes le 25 décembre à Roubaix.

— Wilcomme Simon, 18 ans, tisserand à Roubaix, pris le 24 décembre au Pont Royal à Leers, portant 13 kilos de tabac. 12 jours et 500 francs.

— Lefebvre Elise, 20 ans, épluchеuse à Leers, 3 jours et 500 fr. d'amende pour 2 kilos de café le 24 décembre, passage de la Gare à Roubaix.

— Bauwens Rosa, 26 ans, ménagère à Roubaix, pincée le 27 décembre à Lys portant 10 kilos de café. 2 mois et 500 fr.

Petite Correspondance

E. C., 50. — Si le locataire paie au mois il doit un mois de prévenance ou une quinzaine s'il paie à la quinzaine, à moins de conventions contraires.

Par les
TEMPS FROIDS & HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APERITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette
BANYULS-TRILLES

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 28 décembre 1906

MARCHE A TERME

Les trois séances dont nous avons à rendre compte n'ont apporté aucune modification importante dans la tenue des marchés à terme.

Parmi les fonds d'Etats, on s'est plus spécialement occupé du lot congolais en reprise de 82.50 à 84 1/4.

Les autres valeurs ne s'écartent pas sensiblement de leurs cotations précédentes.

COMPTANT

Malgré la période irrégulière que nous traversons, notre marché du comptant conserve une attitude satisfaisante.

Les tramways, les valeurs sidérurgiques et houillères sont les titres qui attirent le plus d'attention.

L'action Charbonnages Quatre-Jean témoigne de la fermeté à 490.

La concession de la Société de Quatre-Jean comporte une étendue de 385 hectares.

La production brute de la Société, qui avait été de 80,961 tonnes en 1905 s'est élevée en 1905 à 81,662 tonnes, chiffre le plus élevé qui ait été obtenu jusqu'ici par cette petite exploitation.

Les résultats de 1905 ont également été plus favorables que ceux de 1904.

Crédit		1905	1904
Bénéfices nets	fr.	44.440.05	35.469.93
Report précédent	fr.	1809.74	809.02
	fr.	46.249.80	36.278.95
Débit			
A la Réserve	fr.	920.00	1.778.50
Tantièmes	fr.	3.555.20	2.695.71
Dividende	fr.	40.000.00	30.000.00
A nouveau	fr.	474.60	1.809.74
Totaux en francs		46.249.80	36.278.95

Voici le chiffre des dividendes distribués depuis 1893 :

1893	fr.	—	1899	fr.	12.50
1894	fr.	—	1900	fr.	20.00
1895	fr.	—	1901	fr.	15.00
1896	fr.	—	1902	fr.	10.00
1897	fr.	—	1903	fr.	7.50
1898	fr.	—	1904	fr.	7.50
1905	fr.	10			

Voici comment se résume la situation financière de la Société d'après les deux derniers bilans :

Passif exigible	fr.	117.876.27	131.314.75
Dette à terme	fr.	39.000.00	52.500.00
Créditeurs divers	fr.	74.321.07	98.619.08
Bénéfices à répartir	fr.	43.555.20	32.695.71
		1905	1904
Approvisionnements	fr.	21.836.79	22.064.25
Disponible et débiteurs	fr.	274.354.99	219.036.77
Actif réalisable	fr.	206.191.78	242.101.02

Les actions qui procèdent de nos établissements de crédit sont généralement actives.

La Caisse des Reports porte à notre connaissance que, pour la première quinzaine de janvier, elle bonifie à ses déposants en compte de quinzaine un intérêt net de 4.83 %. L'ensemble des opérations conclues pour cette période comporte une somme de 108 millions de francs.

Les titres de l'Auxiliaire du Brésil et du Railway congolais, sont pour ainsi dire seuls à venir s'afficher au tableau réservé aux Chemins.

C'est la fermeté qui régit la tenue de nos tramways. Les titres les plus en vue sont les Caire, les Economiques, les Florentin, les Est de Liège, les Secondaires et les Financières de Transports.

La hausse continue à favoriser la plupart des valeurs sidérurgiques.

L'Espérance-Longdoz fait rendement 400.

Le bénéfice de fr. 1.496.087 réalisé en 1905